DÉCISION DU CONSEIL

du 24 novembre 1981

portant remplacement d'un membre titulaire du comité du Fonds social européen

(81/964/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 2396/71 [1] concernant le Fonds social européen,

vu le statut du comité du Fonds social européen [2], modifié par la décision du Conseil du 9 avril 1968 [3], et notamment son article 7,

vu la décision du Conseil, du 10 novembre 1980, portant nomination, pour la période se terminant le 9 novembre 1982, des membres titulaires et suppléants du comité du Fonds social européen,

considérant qu'un siège de membre titulaire du comité précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Fenger, portée à la connaissance du Conseil le 10 novembre 1981,

vu la candidature présentée le 10 novembre 1981,

DÉCIDE:

Article unique

M. Iwan Nørlov est nommé membre titulaire du comité du Fonds social européen en remplacement de M. Fenger pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 9 novembre 1982.

Fait à Bruxelles, le 24 novembre 1981.

Par le Conseil
Le président
N. RIDLEY

---

(1) JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54.
(2) JO n° 56 du 31. 8. 1960, p. 1201/60.
(3) JO n° L 91 du 12. 4. 1968, p. 25.